

sa principale préoccupation. M. Pratte s'en est pris dernièrement à la politique régionale en matière de transport aérien du gouvernement et il a déclaré qu'il fallait la clarifier davantage.

Il faudrait aussi déterminer si on peut utiliser les avions ADAC pour les transports interurbains compte tenu du problème unique que présentent ces trois villes importantes. Les réductions ont été sévères. Au cours des trois dernières années, le service d'Air Canada s'est détérioré. La société inaugure des vols plus importants, mais il n'y a pas de liaison interurbaine. J'ignore ce que nous réserve l'avenir. Les avions plus gros ont un facteur de charge différent pour le cargo aérien et cela nuit sérieusement au transport aérien des marchandises à Saint-Jean. Ce sont les questions soulevées.

Étant donné les divers renseignements, études et rapports disponibles, le ministère des Transports devrait, à mon avis, effectuer une revue entièrement coordonnée. Elle devrait tenir compte de l'avenir réservé à l'aéroport de Saint-Jean par rapport à la situation générale du transport aérien dans le Sud du Nouveau-Brunswick. Elle devrait comporter une évaluation de la politique régionale des transporteurs aériens aux échelons provincial et fédéral du gouvernement. Elle devrait tenir compte aussi des responsabilités d'Air Canada, d'EPA et des autres transporteurs aériens régionaux.

Ce sont mes opinions, monsieur l'Orateur et je ne m'excuse pas d'avoir soulevé la question. J'espère que cela permettra au moins de tenir une discussion sur la politique aérienne régionale. J'ai fait l'historique de l'affaire et des problèmes qui se posent dans le Sud du Nouveau-Brunswick, mais je n'ai pas mentionné un emplacement particulier. A mon avis, c'est la seule façon qui nous permettra de nous orienter à cette époque de l'avion à réaction très rapide. Il convient de mettre sur pied des services spécialisés et d'adopter d'autres propositions exposées dans ma résolution.

J'espère que les députés s'y intéresseront et que le gouvernement répondra favorablement et manifesterà son intérêt en donnant l'assurance à la Chambre qu'il cherchera à régler ce problème qui assaille un aéroport qui n'a pas à sa disposition tous les moyens de nos plus grandes villes.

• (5.10 p.m.)

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord féliciter l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) d'avoir présenté la motion à l'étude, portant que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'aménager un nouvel aéroport régional au Nouveau-Brunswick.

Il est très difficile de parler de transport pour le Nouveau-Brunswick sans relier ce sujet à la Gaspésie et à la partie Est du Québec, y compris le Nord du golfe Saint-Laurent.

Plusieurs commissions ont fait des études et présenté des rapports, dans le passé, sur les moyens de transport dans les provinces Maritimes, et elles ont toujours fait allusion aux besoins de transport dans l'Est du Québec et dans la Gaspésie.

Dans les quelques minutes à ma disposition, il serait très difficile d'examiner, sous toutes ses facettes, le problème des transports aériens.

[M. Bell.]

Les transports jouent un rôle très important dans le développement économique d'une région éloignée des grands centres, et pour le Nouveau-Brunswick et la Gaspésie, le système des transports aériens aura des effets directs très importants sur la croissance économique régionale.

Tout investissement ou toute amélioration du système de transport aérien dans l'Est du Canada aurait pour effet certain et nécessaire d'accroître la production régionale et de susciter de nouvelles implantations industrielles.

L'infrastructure du transport est l'élément de base du système, puisque, sans elle, la plupart, sinon l'ensemble des modes, ne peuvent fonctionner. Suivant l'absence ou l'existence de certains modes de transport, les producteurs et les consommateurs régionaux auront plus ou moins la possibilité de faire transporter leurs produits.

L'absence d'un mode de transport aérien moderne peut avoir pour effet d'obliger un producteur ou un industriel à utiliser un mode qui ne lui convient pas. De plus, lorsqu'un mode se trouve en monopole, cette situation peut inciter le transporteur à profiter du marché qu'il détient et à relever les taux qu'il applique à ses clients.

C'est dans cette perspective que le ministre des Transports (M. Jamieson) doit voir à développer un système d'aéroports régionaux au Nouveau-Brunswick et dans tout l'Est du Canada, y inclus la Gaspésie.

Il serait à propos de savoir dans quelle mesure la présence ou l'absence de l'infrastructure influence les coûts du transport et, éventuellement, le développement économique d'une région.

Une route en mauvais état peut inciter les camionneurs à relever leurs taux, soit parce que le coût d'entretien des véhicules se trouve accru, soit parce qu'ils utilisent un parcours plus long et plus coûteux.

L'intensité du trafic n'est pas indépendante des conditions de l'infrastructure.

Il faut non seulement envisager les améliorations possibles aux aéroports déjà existants, mais aussi la possibilité d'aménager de nouveaux aéroports régionaux et locaux.

En raison de sa relation avec l'ensemble de l'activité économique et du rôle réel qu'il peut exercer dans le processus du développement économique d'une région, le transport aérien est un des secteurs que les gouvernements peuvent aisément utiliser dans le cadre de leur politique d'aménagement régional et de croissance économique.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je suggère au ministre des Transports que cette politique devrait avoir des effets positifs tant sur l'organisation du système de transport que sur l'économie régionale.

S'il fallait citer un exemple du succès que peut apporter un aéroport à une région, qu'il suffise de mentionner le suivant. A Manchester, au New Hampshire, on fondait, il y a 10 ans, un parc industriel de 100 acres, adjacent à l'aéroport local. Il est presque entièrement occupé. On cherche maintenant d'autres terrains disponibles. Des investissements de 10 millions de dollars se sont faits et des centaines d'emplois ont été créés pour cette ville, grâce à la disponibilité de cet aéroport régional, doublé d'un terrain industriel adjacent.